

**Séance du vendredi 01 avril 2016**

L'an deux mil seize, le premier avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur EVRARD Jean-Marc, Maire.

**Membres présents :**

Mr EVRARD Jean-Marc, Mr GERMAIN Sylvain, Mme RUCQUOY Cydalia, Mr LECOINTE Daniel, Mr MULLIEZ Vianney, Mr LAMOISE Jean-Claude, Mr HERMENT Maurice, Mme TROLLE Annie, Mme BALLU Martine, Mme DELORMEL Brigitte  
Mr VAN DAELE Patrick arrivé à 19 heures

**Membres Absents :**

- Mr GSCHWIND Henri
- Mr CNUUDE Philippe (procuration à Mr Lamoise)
- Mme DELATTRE Corinne (procuration à Mme Trollé)

**Ordre du jour :**

- ↪ Approbation du procès-verbal de la séance précédente
- ↪ Désignation d'un secrétaire de séance
- ↪ Acceptation de chèque
- ↪ Délibération éolienne (convention d'utilisation des chemins)
- ↪ adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2015 (RPQS)
- ↪ vote du compte administratif 2015 (commune + eau et assainissement)
- ↪ vote du compte de gestion 2015 (commune + eau et assainissement)
- ↪ affectation de résultat (commune + eau et assainissement)
- ↪ budget primitif 2016 (commune + eau et assainissement)
- ↪ vote des taxes
- ↪ vote des subventions aux associations
- ↪ Questions diverses

**Discussion des points de l'ordre du jour et vote sur chaque point**

## **A – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le compte-rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

## **B – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Conseil Municipal, après délibération, désigne M. Sylvain GERMAIN secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents et représentés (12 voix POUR).

## **C – ACCEPTATION DE CHEQUE**

Monsieur le maire indique qu'un chèque d'un montant de 2351,52 € a été reçu provenant de l'assurance MMA :

Les membres du conseil approuvent à l'unanimité des membres présents et représentés (12 voix POUR) l'encaissement de ce chèque.

## **D – DELIBERATION EOLIENNES (CONVENTION D'UTILISATION DES CHEMINS)**

En raison de son implication possible avec ce projet, Monsieur Mulliez sort de la salle du conseil et il n'est pas tenu compte de la procuration de Monsieur Cnudde.

Suite à la délibération prise par la commune de Paillart confirmant la délibération n° de la commune d'Esquennoy, une réunion a eu lieu avec la société Kalista Energy en mairie de Paillart le 4 mars. La commune d'Esquennoy était représentée par Monsieur Germain, 1<sup>er</sup> adjoint. L'objet de la réunion était de délimiter les chemins communaux concernés par ce projet.

Monsieur le maire donne lecture du projet de convention de servitude entre la commune d'Esquennoy et la société Kalista Energy dont le siège social est basé à Paris. Il explique que pour l'implantation du parc éolien dit « du bois Ricart », la commune, en tant que propriétaire des chemins, autoriserait le passage de jour comme de nuit de tous les engins nécessaires à la construction du parc éolien.

Après délibération, les membres du Conseil décident (10 voix POUR) d'accepter la convention décrite ci-dessus et d'autoriser Monsieur le maire à signer toutes les pièces à intervenir.

## **E - ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2015 (RPQS)**

Retour de Monsieur Mulliez

Arrivée de Monsieur Van Daele à 19 heures

Monsieur le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable. Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, à l'unanimité des membres élus et représentés (13 voix POUR) :

- Adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable 2015.
- Décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- Décide de mettre en ligne le rapport validé sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) conformément à l'arrêté du SNDE du 26 juillet 2010.

## **F – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 (commune + eau et assainissement)**

Conformément à la loi, une note de synthèse a été préparée et distribuée aux membres du conseil et annexée au présent procès-verbal.

### **1/ Commune**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte administratif 2015 de la commune qui se résume ainsi :

#### **◆ Section d'investissement**

Dépenses	Prévu :	379 388,00 €
	Réalisé :	115 171,20 €
	Reste à réaliser :	127 000,00 €
Recettes	Prévu :	379 388,00 €
	Réalisé :	207 749,94 €
	Reste à réaliser :	51 956,00 €

#### **◆ Section de fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	720 126,00 €
	Réalisé :	453 108,47 €
	Reste à réaliser :	0,00 €
Recettes	Prévu :	720 126,00 €
	Réalisé :	556 840,29 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

**RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2015 :**

INVESTISSEMENT :	- 9 835,47 €
FONCTIONNEMENT :	+282 561,61 €
EXCEDENT DE RESULTAT :	+272 726,14 €

Monsieur le Maire sort de la salle et laisse la parole à Madame TROLLE pour procéder au vote. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés (12 voix POUR) d'approuver le compte administratif 2015 de la Commune.

**2/ Eau et assainissement**

Monsieur le Président présente au Conseil Municipal le compte administratif 2015 du budget de l'eau qui se résume ainsi :

**◆ Section d'investissement**

Dépenses	Prévu :	44 328,00 €
	Réalisé :	42 414,18 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes	Prévu :	44 328,00 €
	Réalisé :	114 534,93 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

**◆ Section de fonctionnement**

Dépenses	Prévu :	265 720,00 €
	Réalisé :	70 652,77 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Recettes	Prévu :	265 720,00 €
	Réalisé :	64 968,32 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

**RESULTAT DE CLOTURE DU BUDGET DE L'EAU EXERCICE 2015 :**

INVESTISSEMENT :	81 333,07 €
FONCTIONNEMENT :	183 196,54 €
EXCEDENT DE RESULTAT :	264 529,61 €

Monsieur le Président sort de la salle et laisse la parole à Madame TROLLE Annie pour procéder au vote. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés (12 voix POUR) d'approuver le compte administratif 2015 du service des eaux.

## **G - VOTE DU COMPTE DE GESTION 2015**

### 1/ Commune

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par la trésorerie à la clôture de l'exercice. Madame la Trésorière de Breteuil le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Les membres du Conseil Municipal ont vérifié le compte administratif de la commune et le compte de gestion de la trésorerie et ont constaté qu'ils étaient identiques. Après en avoir délibéré, ils décident à l'unanimité des membres présents et représentés (13 voix POUR) d'adopter le compte de gestion 2015 de la commune.

### 2/ Eau et assainissement

Les membres du Conseil Municipal ont vérifié le compte administratif et le compte de gestion du budget de l'eau et ont constaté qu'ils étaient identiques. Après en avoir délibéré, ils décident à l'unanimité des membres présents et représentés (13 voix POUR) d'adopter le compte de gestion du service des eaux 2015.

## **H – AFFECTATION DE RESULTAT**

### 1/ Commune

Le Conseil Municipal,

- après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,
- considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
- statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015,
- considérant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de :	103 731,82 €
- Un excédent de fonctionnement reporté de :	178 829,79 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	<u>282 561,61 €</u>
- Un excédent d'investissement de :	92 578,74 €
- Un déficit d'investissement reporté de :	102 414,21 €
Soit un déficit d'investissement de :	9 835,47 €
- Un besoin de financement des restes à réaliser de :	75 044,00 €
Soit un besoin de financement de :	<u>84 879,47 €</u>

DECIDE à l'unanimité des membres présents et représentés (13 voix POUR) d'affecter, le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2015 : EXCEDENT	282 561,61 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	84 879,47 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	197 682,14 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : DEFICIT	9 835,47 €

## 2/ Eau et assainissement

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2015,  
 Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,  
 Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2015,  
 Considérant que le compte administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de :	5 684,45 €
- Un excédent de fonctionnement reporté de :	188 880,99 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	<u>183 196,54 €</u>
- Un excédent d'investissement de :	72 120,45 €
- Un excédent d'investissement reporté de :	9 212,32 €
Soit un excédent d'investissement cumulé de :	<u>81 333,07 €</u>

DECIDE d'affecter à l'unanimité des membres présents et représentés (13 voix POUR) le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2015 : EXCEDENT	183 196,54 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	0,00 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	183 196,54 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001) : EXCEDENT	81 333,07 €

## **I - BUDGET PRIMITIF 2016**

### 1/ Commune

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif de la commune pour l'année 2016 qui se présente ainsi :

#### ◆ Section d'investissement

Dépenses	301 235,00 €
Recettes	301 235,00 €

#### ◆ Section de fonctionnement

Dépenses	705 016,00 €
Recettes	705 016,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés (13 voix POUR) d'adopter le budget 2016 de la commune.

### 2/ Eau et assainissement

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget primitif du Service des Eaux pour l'année 2016 qui se présente ainsi :

#### ◆ Section d'investissement

Dépenses	111 742,00 €
Recettes	129 552,00 €

#### ◆ Section de fonctionnement

Dépenses	254 535,00 €
Recettes	254 535,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés (13 voix POUR) d'adopter le budget 2016 du Service Eau et assainissement.

## **J – VOTE DU TAUX DES TAXES**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les taux des taxes communales appliqués en 2015 :

Nature de la Taxe	Rappel taux Communal 2015
Taxe d'habitation	13,57 %
Taxe foncière sur le bâti	17,47 %
Taxe foncière sur le non bâti	45,98 %
Cotisation Foncière des Entreprises	16,63 %

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code général des Collectivités territoriales ;
- Vu le code des impôts et notamment les articles 1636 B sexties et 1636 B septies ;
- CONSIDERANT que le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés (13 voix POUR) de ne pas augmenter le taux des taxes communales pour l'année 2016,
- FIXE le taux d'imposition des taxes communales pour l'exercice 2016, comme suit :

Nature de la Taxe	Taux Communal 2016
Taxe d'habitation	13,57 %
Taxe foncière sur le bâti	17,47 %
Taxe foncière sur le non bâti	45,98 %
Cotisation Foncière des Entreprises	16,63 %



## **K – VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Après délibération, le Conseil adopte à la majorité des membres présents et représentés les propositions détaillées ci-dessous de la commission associations :

ASSOCIATIONS	POUR RAPPEL SUBVENTIONS 2015	SUBVENTIONS 2016
SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX (montant ajusté selon barème)	365,00 €	370,00 €
LA FANFARE DE BONNEUIL	300,00 €	300,00 €
FNCPG-CATM – ANCIENS COMBATTANTS	225,00 €	225,00 €
LA CHENAIE	540,00 €	540,00 €
ESQUENNOY PATRIMOINE	100,00 €	100,00 €
ASOEB – BASKET BALL	765,00 €	675,00 €
AP3E	200,00 €	0,00 €
AMITIE AVANT TOUT	0,00 €	0,00 €
ASSOCIATION FONCIERE DE REMEMBREMENT	1170,00 €	1170,00 €
JARDINS PARTAGES	0,00 €	0,00 €
ECOLE PRIMAIRE	1850,00 €	1500,00 €
RABE (dont mise à disposition animatrice diplômée pour TAP)	760,00 € (+ chaises et tables)	675,00 € (+ chaises et tables)
TOP GYM	675,00 €	675,00 €
Association de chasse	0,00 €	200,00 €
AMICALE DES POMPIERS	0,00 €	0,00 €
COMITE DES ASSOCIATIONS		0,00 €

## L – QUESTIONS DIVERSES

- ❖ Fête de printemps : la fête foraine se déroulera les 2,3 et 4 avril. Distribution des tickets de manèges le samedi 2 entre 10h et 12h pour les enfants nés entre le 01/01/2000 et avril 2016. La distribution sera faite à la mairie.  
  
A 14 heures 30, chasse à l'œuf : rendez-vous pour les enfants nés entre 01/01/2013 et avril 2016. Les conseillers présents serviront un goûter.
- ❖ Les travaux de l'église se poursuivent. Au rang des imprévus, figurent la résistivité électrique trop importante de notre sol calcaire qui empêche d'obtenir des valeurs conformes aux règlements de sécurité pour le paratonnerre. Il faudra sans doute réaliser une tranchée avec de l'argile afin de résoudre cette difficulté. Par ailleurs, des éléments de charpente intérieure soutenant le plafond de la nef sont à renforcer au droit du clocher.
- ❖ Madame Chauvart a sollicité une mutation qui lui permettra d'une part de diminuer son temps de trajet, et d'autre part d'occuper un poste de secrétaire de mairie, évolution de carrière qu'elle ne pouvait espérer obtenir sur la commune. Une nouvelle réorganisation du secrétariat et des heures d'ouverture au public est donc à l'étude.
- ❖ La société SPEE commencera les travaux prévus au marché en commençant la semaine prochaine au niveau de la cité de Paillart, qui se poursuivront ensuite par la rue des aires puis le rue St Antoine.
- ❖ De nombreux habitants se sont plaints des coupures de courant des 5 et 31 mars. Monsieur le maire rappelle que la commune ne gère pas le réseau d'électricité. La commune est la première victime de ces coupures dans la mesure où celles-ci impactent le remplissage du château d'eau et le fonctionnement de la cantine.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 15.



## ANNEXE AU PV DE REUNION DU 01/04/2016

### **NOTE DE SYNTHESE FINANCIERE**

L'une des nouvelles mesures sans doute de simplification administrative est l'obligation pour toute commune, quelle que soit sa taille, d'établir une note de synthèse. Avec ce type de mesure, on occupe des élus en les empêchant du même coup de travailler efficacement pour leur commune et leurs concitoyens...

Nous avons travaillé à présenter un budget équilibré dont les grandes lignes sont les suivantes :

#### 1/ dépenses de fonctionnement :

- Evaluation de chaque dépense de fonctionnement au risque d'être taxé de radinisme.
- Diminution relative des charges de personnel par le non-remplacement d'un agent ayant demandé sa mutation courant 2016.

#### 2/ recettes de fonctionnement :

- Poursuite de la diminution de la Dotation Globale de Fonctionnement qui est passée de 119788 € en 2012 à 83 000 € en 2016 (montant 2016 estimé, l'Etat n'étant pas capable de communiquer ces montants aux communes avant l'établissement de leurs budgets !)
- Poursuite de la baisse des recettes provenant des quatre éoliennes situées sur notre territoire, recettes passées de 116 000 € en 2012, à 52 000€ en 2016 (taxations diverses opérées pour la Région, le Département et la Communauté de Communes).

Au total, l'ensemble des recettes de la commune (hors subventions d'investissement) est passé de 565 000 € en 2012 à 507 000 € en 2016 : plus de 10% de baisse... Malheureusement cette baisse devrait encore se poursuivre en 2017 pour la DGF et en 2017 et 2018 pour les éoliennes.

3/ l'investissement : les travaux d'investissement ne vont de ce fait pas aussi vite que nous le souhaiterions mais se poursuivent :

- Travaux extérieurs de la nef de l'église en 2012 et 2013,
- Travaux intérieurs de la nef et du clocher en 2015 et surtout 2016,
- Réfection de la mairie (portes, fenêtres, isolation, électricité) en 2014, 2015 et 2016,

- Renforcement du sous-sol de la salle des sports en 2015
- Création de toilettes pour Personnes à Mobilité Réduite à l'école (et peut-être au presbytère) en 2016,
- Achat d'un microtracteur en 2016 pour l'entretien de la commune,

L'ensemble de ces travaux d'investissement ont bénéficié de nombreuses subventions (Conseil Départemental, DETR, Réserve Parlementaire) mais aucun prêt nouveau n'est venu alourdir la charge de la dette du budget communal.

4/ L'endettement : l'endettement (en capital) du budget communal passera de 371 729 € en 2012 à 289 484 € fin 2016.

5/ Les taux d'imposition : les taux communaux des quatre taxes sont restés inchangés depuis 2012 et le resteront en 2016.

6/ Le budget annexe « eau et assainissement » : les nombreux travaux entrepris sur le réseau d'eau depuis 2012 commencent à porter leurs fruits :

- Entre 2012 et 2016, le nombre de branchements « plomb » aura diminué de 60%.
- Le rendement du réseau d'eau, de tout juste 50% en 2012 est, selon les dernières projections faites, en passe d'atteindre les 90%.
- Un prêt de 102 000 € a été contracté fin 2015 pour la réalisation de ces différents travaux. Le remboursement des annuités de ce prêt se fera par une augmentation du prix de l'eau consommée en 2016 et les années suivantes. De ce fait l'endettement du budget annexe de l'eau passera de 102 241 € en 2012 à 162 089 € à la fin 2016.
- Le bilan financier du budget « eau et assainissement » est suffisamment sain pour permettre d'envisager avec une certaine sérénité la mise aux normes de notre station d'assainissement à la seule condition que les pouvoirs publics ne viennent pas nous imposer des solutions dispendieuses ! Tout l'enjeu est là, d'autant que la loi Notre va imposer le transfert de compétences de ce budget à la Communauté de Communes dans un proche avenir.

